

Descriptif technique du projet

Structure porteuse :

Date de début de projet :

Date de fin de projet :

TITRE COURT :

TITRE DEVELOPPE :

1. Résumé du projet : précisez également de quel domaine d'intervention listé dans l'appel à projets relève le projet.

2. Les objectifs et la motivation du demandeur : démontrez notamment dans quelle mesure votre projet répond aux finalités de l'objectif spécifique 2.2 du FEAMPA, et vérifie les deux conditions suivantes :

- Il intéresse plusieurs maillons de la filière pêche et/ou aquaculture ou est d'intérêt collectif ;
- Il revêt une dimension multi-régionale (le projet doit couvrir géographiquement au moins 2 régions)

3. Présentation générale du porteur de projet : présentez brièvement le porteur du projet : statut, représentativité dans la filière, périmètre d'action (national, régional...), expérience. Montrez la capacité à gérer un projet de cette ampleur et expliciter les moyens mis en œuvre à cet effet.

4. Présentation de la gouvernance : précisez notamment la répartition des rôles et des responsabilités entre les différents acteurs impliqués dans le projet, les règles de décision, les mécanismes de contrôle, de suivi et de compte-rendu.

5. Présentation détaillée des opérations, du calendrier et des livrables : décrivez les différentes étapes prévues dans le projet et leur calendrier de mise en œuvre. Un phasage clair est attendu.

6. Equipes techniques mobilisées (en interne et/ou en externe via des prestataires le cas échéant)

- Présentation par organisme et par opération le cas échéant ;
- Indiquer le nombre d'ETP prévu par catégorie (ingénieurs, techniciens,...) ;
- Les compétences ;
- La répartition des rôles.

7. Intérêt économique , social et environnemental du projet : démontrez dans quelle mesure votre projet contribue :

- Sur le plan économique, à la compétitivité de la filière, à la valorisation des produits, à la résilience des entreprises ;
- Sur le plan social, à l'emploi (création ou maintien d'emplois, renouvellement des générations), à l'amélioration des conditions de travail, à l'impact sur les compétences et la formation ;

- Sur le plan environnemental, à la mise en œuvre des actions qui favorisent la préservation et la gestion durable des ressources aquatiques, réduisent l'empreinte écologique et intègrent des pratiques respectueuses de l'environnement.